



Attention aux charlatans !

Cette année encore, ils sont à l'œuvre : des désinsectiseurs/euses qui vendent aux clients un traitement peu sérieux.

Nous souhaitons présenter ici quelques conseils permettant aux clients de s'informer au préalable afin de pouvoir s'adresser à un désinsectiseur sérieux, car si le travail du charlatan a déjà été effectué, il est difficile de demander un remboursement.

- **Prenez votre temps**

Avoir des nuisibles chez soi est désagréable. Mais la plupart des nuisibles n'apparaissent pas du jour au lendemain et ne se reproduisent pas de manière explosive. Prenez donc le temps de chercher un spécialiste de la lutte antiparasitaire sérieux. Faites des recherches sur Internet, lisez attentivement les sites web existants. Un coup d'œil sur les mentions légales ne peut pas faire de mal.

- **Demandez les coûts prévus**

Il faut faire vite, le désinsectiseur est sur place et effectue le traitement. Après le traitement, la mauvaise surprise arrive : les montants peuvent parfois atteindre quatre chiffres. Demandez donc au préalable un devis approximatif. Le mieux est encore de faire appel à plusieurs prestataires.

- **Une enquête sur l'infestation doit être**

Dans la lutte contre les nuisibles, la détermination du nuisible est essentielle. Selon le nuisible, il faut choisir d'autres moyens et méthodes. Il se peut aussi qu'il s'agisse d'un intrus inoffensif qui ne nécessite aucune mesure. Il est donc essentiel que le spécialiste de la lutte antiparasitaire effectue une inspection sur place et identifie le nuisible afin de pouvoir planifier les étapes suivantes du traitement.

- **En espèces ou sur facture**

Clarifiez à l'avance la manière dont le paiement sera effectué. Il faut toujours remettre un rapport de travail avec les moyens utilisés et la méthode employée. Une facture détaillée devrait également vous être remise. Le paiement en espèces sur place ou par carte de crédit n'est pas sérieux.

- **Signaler une plainte**

Il est possible de déposer une plainte auprès du SECO si vous vous êtes senti(e) trompé(e) (entre autres, fausses informations sur le site web du prestataire de services). Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations à ce sujet.

La Deutsche Schädlingbekämpfer Verband E.V. (association allemande de lutte contre les nuisibles) a créé un site web à ce sujet : [Comment se protéger en tant que consommateur](#).

En tant qu'association professionnelle, nous représentons 50 entreprises de lutte antiparasitaire en Suisse et nous nous engageons pour une lutte antiparasitaire professionnelle. Notre [charte et notre code de conduite](#) obligent nos membres à travailler selon les connaissances les plus récentes de la branche et à contribuer ainsi à la protection de la santé et des stocks. Vous trouverez [ici](#) tous nos membres.